



AVIS DE COURSE HABITABLES

28^{ème} PORCELAINORUM
Grade 4

Du 25 au 26 MAI 2024

Lieu : Port Crozat – AUPHELLE 87

Organisation : CN Vassivière 87004

Préambule :

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

1.1- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2021 - 2024*

1.5- les règlements fédéraux

1.6- Les règles de la Classe Micro

1.8 - Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : www.cnvassiviere.fr

3. COMMUNICATION

- 3.2 A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

L'épreuve est ouverte à :

- 4.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris et MIC

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à : CN Vassivière : 8, Rue des Epis 87270 CHAPTELAT **au plus tard le 15 Mai 2023**

4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur www.cnvassiviere.fr

5. DROITS A PAYER

Le règlement s'effectue sur place par chèque. Les droits requis sont les suivants :

	Montant
Par bateau	20€
Par repas	25€

6 PUBLICITE

6.1 Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

8. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
8,1 Confirmation des Inscriptions	Samedi 25 Mai 2024	9h
Clôture des inscriptions	Samedi 25 Mai 2024	12h
8,2 Jauges et contrôles	A tout moment	

8,3 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Vendredi 24 Mai 2024	15h – Manche d'entraînement : raid autour du lac	Toutes
Samedi 25 Mai 2024	14H – Premier signal	Toutes
Dimanche 26 Mai 2024	10H – Premier signal	Toutes

8,6 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après : 14 h30

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.
 9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
 9.5 Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 quand ils se présentent au contrôle.

11 LIEU

- 11.1 L'ensemble du lac de Vassivière à l'exception des zones réservées par EDF et au motonautisme
 11.2 Plan affiché au tableau officiel.

12 LES PARCOURS

Les parcours seront de type cotier ou construit

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

14 CLASSEMENT

- 14.2 1 course validée sera nécessaire pour valider la compétition.
 14.3 a) Quand 3 courses ou moins ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
 b) Quand de 4 à 8 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
 c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
 14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps. Pour les Micro, un classement sera aussi établi en temps réel.

17 EMPLACEMENTS

Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

- 19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
 19.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Un lot sera attribué au vainqueur de chaque catégorie : Pour les micros au Premier Proto, Croiseur et Régate. Pour l'Osiris, un lot sera attribué au premier.

22. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- **Toutes les mesures seront prises par le club** pour respecter et faire respecter les règles d'hygiène contre la transmission du Covid. En cas de manquement, des rappels à l'ordre seront dispensés.

- **Informations concernant l'hébergement et les campings.**

Office du Tourisme – Lac de Vassivière : Tel 05 55 69 76 70

Site www.lacdevassiviere.com

Hotel et gîtes à proximité

Camping PARADIS proche du club,

Tel : 05 55 35 60 81

Prix négociés – Bien annoncer votre venue pour la régata.

- Description des possibilités de repas (**préinscription « OBLIGATOIRE »** voir sur le site du CNV)

Repas des équipages le samedi soir par **réservation obligatoire à l'inscription**:
25€ par personne (le repas et le service seront adaptés en fonction des restrictions sanitaires en cours au moment de la compétition)

Possibilité de panier sandwich le dimanche sur réservation: 8€ par personne

Pensez à réserver vos repas sur le site du club (www.cnvassiviere.fr) ou par mail

Contact : JL Mattei – mattei.jl@orange.fr tel : 06 46 24 07 31

- Les membres du comité de course et du jury.

COMITE DE COURSE : Régis DUPERRIER

JURY : Daniel BEUCLER

- Les possibilités de réparation des bateaux et voiles ainsi que les shipchandlers.

Sté MILLE NAUTIQUE à AUPHELLE (500m du club) Tel : 05 55 02 19 97